



Accusée a tort d'agression

Par **sasasa**, le **11/02/2009** à **01:36**

bonsoir j'ai été interpellé vendredi dernier en terrasse au café qui se trouve en bas de chez moi on m'a mis en garde à vue pour le motif suivant agression en réunion avec arme blanche les faits se sont apparemment produits deux jours avant mais moi à ce moment-là j'étais chez moi d'ailleurs après avoir interrogé ma femme on m'a relâché quatre heures après l'agression plus deux témoins sont venus m'identifier seul l'agresseur reste sur ces positions alors que l'un des témoins n'est d'autre que son frère lui-même aussi agresseur que dois-je faire qu'est-ce que je risque répondez svp j'ai tout démontré facture téléphonique prouvant que j'étais chez moi la garde à vue m'a vraiment marqué je ne veux pas payer pour une chose que je n'ai pas commise